



Pôle Transitions et développement local

Décision n° 2024-16

Objet : Contrat avec la société « LES CUBITENISTES » dans le cadre de la 2^{ème} édition du Printemps des Transitions

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il incombe à la Ville de sensibiliser et promouvoir la transition écologique grâce à des événements,

Considérant la 2^{ème} édition du Printemps des Transitions du 31 mai au 2 juin 2024,

Considérant que l'offre de la société LES CUBITENISTES répond à ces besoins,

APPROUVE le contrat avec la société LES CUBITENISTES domiciliée au Mas del Bos, 46120 LABATHUDE relatif à la mise en place des équipements sonores lors du Printemps des Transitions.

DECIDE de le signer.

PRECISE que le montant de cette prestation est fixé à 4 511,50 € TTC pour deux jours.

Fait à Sceaux, le 23 janvier 2024



Philippe LAURENT